



Dossier de presse juin 2009

1^{ères} Semaines zéro carbone en Baie de Somme
23 octobre > 8 novembre 2009

Prenez le train, on s'occupe du reste !



COMITÉ DU TOURISME
DE LA SOMME





**Communiqué de presse
11 juin 2009**

1^{ères} Semaines zéro carbone en Baie de Somme 23 octobre - 8 novembre 2009

Prenez le train, on s'occupe du reste !

Les toutes 1^{ères} **Semaines zéro carbone en Baie de Somme** auront lieu du **23 octobre au 8 novembre 2009**.

Cette initiative, soutenue par le Comité Régional du Tourisme de Picardie et le Comité Départemental du Tourisme de la Somme, rassemble de nombreux acteurs du tourisme de la Baie.

Les **Semaines zéro carbone de la Baie de Somme** ont pour objectifs de :

- Promouvoir l'activité touristique responsable et éthique en Baie de Somme : tourisme de proximité et tourisme durable
- Sensibiliser le public (touristes) à la démarche environnementale en Baie de Somme
- Sensibiliser le public et les acteurs du tourisme aux grands enjeux climatiques.

Durant ces semaines, les touristes participant à cette opération pourront, sous certaines conditions, venir en train à un tarif réduit (50%) en gare de Noyelles-sur-Mer où ils seront accueillis et amenés par un transport collectif ou doux vers les villages et activités de la Baie.

Autour de la Baie, les modes de transports collectifs, partagés et doux seront promus avec une navette touristique (10 par jour dans les deux sens) organisée pour le WE du 1^{er} novembre, du Marquenterre à Cayeux-sur-Mer avec de nombreux arrêts.

Des points de co-voiturage touristique seront installés à différents endroits pour faciliter le transport partagé.

Chacun recevra un passeport Zéro carbone reprenant toutes les informations sur les partenaires, les activités proposées, les formules de transport, ... et le concours Zéro carbone doté par l'EDF.

Parmi les activités proposées durant ces semaines : balades guidées à vélo, expositions, randonnée en kayak à la découverte des phoques, rassemblement de vélos, treks zéro carbone, rencontres avec les pêcheurs à pieds et les mytiliculteurs, les formules combinées cheval-vélo-kayak,...

Les hébergements et les restaurants partenaires mèneront des actions de sensibilisation de leurs clients avec notamment des repas dont la composition et l'origine des produits génèrent peu de gaz à effet de serre.

Une évaluation du carbone non émis durant ces semaines sera établie par un bureau spécialisé.

Plus d'informations sur : <http://blog.baiedesomme.com>





Sommaire

Un projet des acteurs du tourisme de la Baie.....p 4

Le Bilan carbone ©.....p 6

Les acteurs s'engagent (hébergement, restauration, activités)...p 8

L'éco-mobilité ou l'importance du transport.....p 9

Les activités zéro carbone.....p 10

Annexes.....p.11

Retrouvez toutes les infos, partenaires & animations sur le site internet dédié
aux « Semaines zéro carbone en baie de Somme » :

www.baiedesomme.com





Un projet des acteurs du tourisme de la Baie

L'idée est venue d'une rencontre entre Dominique, gérante de l'hôtel écolabellisé **Les Tourelles** et Tibo qui développe le projet d'ekolodge **Le bruit de l'eau**. Conscients de la valeur inestimable du patrimoine qu'est la Baie de Somme, ils s'interrogent sur une manière de réinventer le tourisme afin de limiter l'impact des activités.

Le Bilan carbone © réalisé aux Tourelles avec le soutien du FREME (Région Picardie et ADEME) a mis en évidence le « poids environnemental » des déplacements des touristes.

Comment faire venir les touristes en train et leur proposer des activités qui n'émettent pas de carbone ?

Le projet devient concret : l'organisation de deux semaines « Zéro carbone » en Baie de Somme en proposant aux touristes et visiteurs, durant cette période, un séjour et des activités sans ou à faible émission de gaz à effet de serre. Des modes de transport adaptés vers la Baie de Somme et entre les activités et lieux d'hébergements dans la Baie seront également proposés.

Les émissions seront compensées.

> Les objectifs

- Promouvoir l'activité touristique responsable et éthique en Baie de Somme : tourisme de proximité et tourisme durable
- Sensibiliser le public et les acteurs du tourisme aux grands enjeux climatiques
- Sensibiliser le public (touristes) à la démarche environnementale en Baie de Somme

> Les moyens

- Rassembler le plus d'acteurs du tourisme autour du projet
- Valoriser tout ce qui se fait déjà en Baie de Somme (tourisme responsable, éthique, zéro carbone,...)
- Proposer d'autres modes de déplacements pour venir en Baie de Somme et s'y déplacer
- Mettre en évidence l'engagement des partenaires pour le tourisme durable et responsable (cf. charte)
- Prévoir des actions symboliques et des actions concrètes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (modes de transports, énergie, ...) ou pour la protection de l'environnement (consommation d'eau, déchets,...)





© Tibo

L'équipe s'élargit rapidement et un Comité de pilotage concrétise le projet :

- . La Région Picardie,
- . Le Comité régional du tourisme,
- . Le Conseil Général de la Somme,
- . Le Comité du tourisme de la Somme,
- . L'ADEME,
- . La SNCF,
- . EDF

Tous soutiennent l'initiative et participent au Comité de pilotage qui prépare concrètement les 1^{ères} Semaines zéro carbone en Baie de Somme.



© Tibo

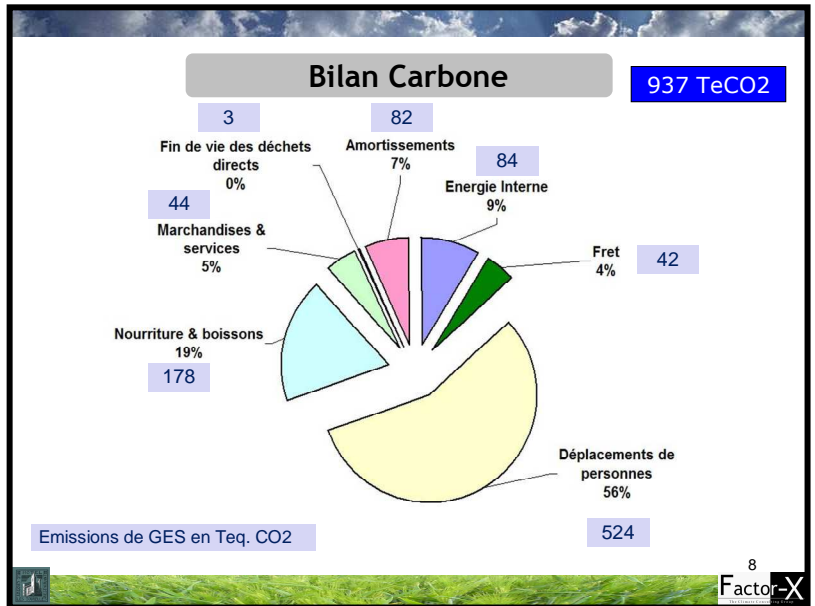




© Tibo

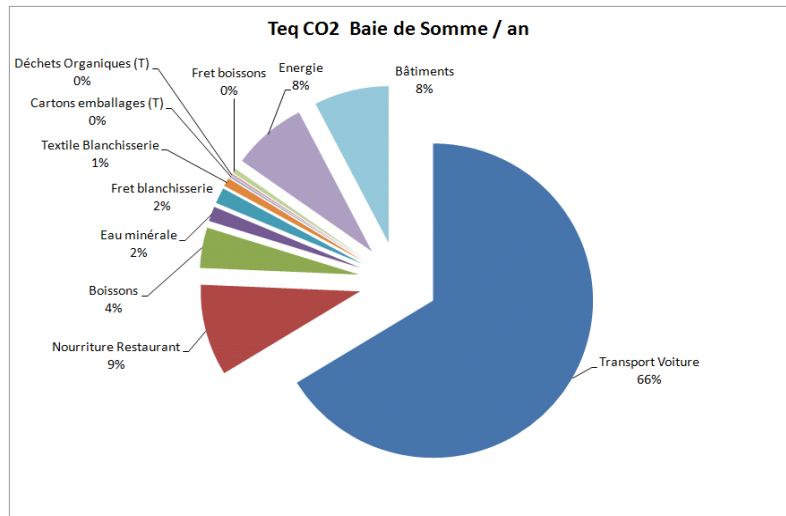
Le Bilan carbone ©

En 2008, l'hôtel Les Tourelles a réalisé le Bilan carbone© de son activité, incluant les déplacements des clients.



8 Factor-X

Le bureau Factor X, agréé par l'ADEME, a extrapolé les données de ce bilan à l'ensemble de l'activité hôtelière de la Baie de Somme en tenant compte des déplacements selon les données du CDT.



50.000 Tonnes éq.CO2 par an pour les activités de la Baie. Ne comprend que les hôtels restaurants et les déplacement domicile-baie des clients. Pas les activités touristiques en tant que telles.

Des réductions des émissions de gaz à effet de serre sont possibles moyennant la mise en œuvre d'une série d'actions.

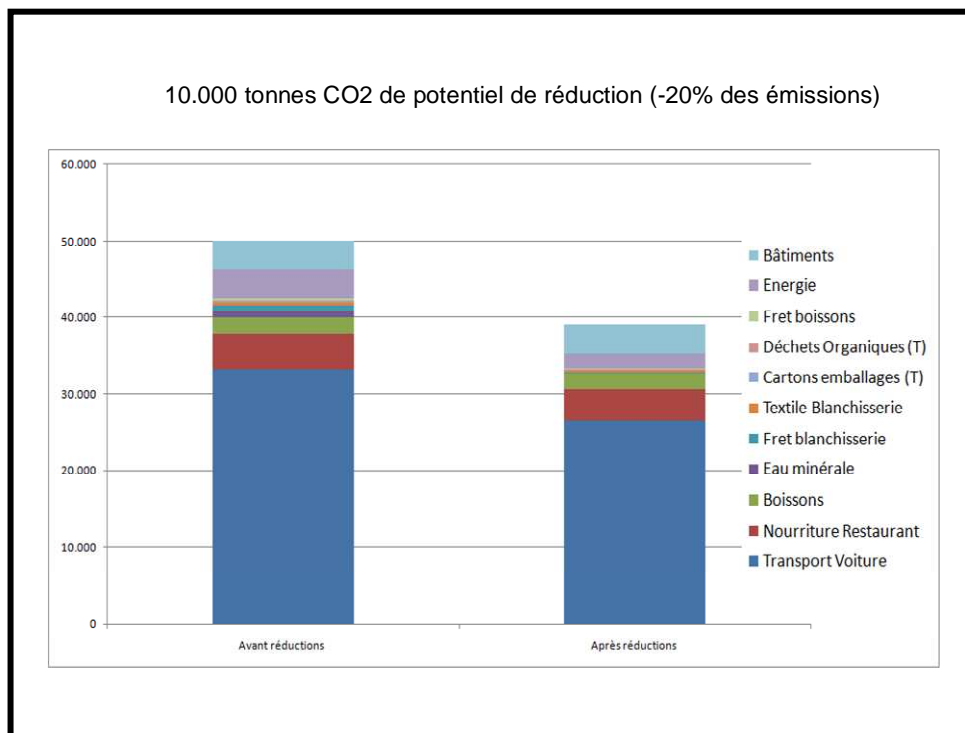
Les « Semaines zéro carbone » participent à cette dynamique indispensable pour s'inscrire dans le Plan Climat 2006.





Le bureau Factor X, agréé par l'ADEME, procèdera à :

- La mesure des émissions de gaz à effet de serre des différentes activités partenaires (hébergement, restauration, activités)
- L'évaluation des gaz à effet de serre « non émis » durant les Semaines zéro carbone





Les acteurs du tourisme s'engagent

Les acteurs du tourisme (hébergement, restauration, activités) participant aux Semaines zéro carbone s'engagent par la signature d'une Charte à :

- Promouvoir les Semaines zéro carbone en Baie de Somme,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de son exploitation,
- Mener des actions pour l'environnement en Baie de Somme,
- Sensibiliser son personnel aux enjeux climatiques et à leur impact sur la Baie,
- Sensibiliser les touristes aux enjeux climatiques et à leur impact sur la Baie,
- Participer aux séances d'information réservées aux acteurs du tourisme de la Baie,
- Proposer des activités zéro carbone durant les semaines zéro carbone en Baie de Somme

Très concrètement, les acteurs du tourisme devront, pour cette première année :

1. ne consommer que de l'électricité 100 % verte,
2. utiliser des ampoules électrique basse consommation,
3. placer des réducteurs de débits d'eau
4. utiliser des produits d'entretien non polluants
5. proposer des plats « bas carbone »
6. faire évaluer les émissions de gaz à effet de serre de leur activité

> La charte est reprise en annexe.





L'éco-mobilité ou l'importance du transport

Le « poids » des déplacements des touristes vers la Baie et autour de la Baie est très élevé dans le bilan carbone des activités touristiques (plus de la moitié).

Sans avoir la prétention de parvenir à modifier des habitudes bien ancrées dans les pratiques de tous, les Semaines zéro carbone en Baie de Somme veulent sensibiliser les touristes, les acteurs et les collectivités territoriales à cette problématique déterminante pour l'avenir du tourisme en Baie de Somme comme ailleurs.

Plusieurs actions Mobilité -Transport sont prévues :

Vers la Baie

- Réductions SNCF
- Accrochage à des sites de co-voiturage

Autour de la Baie

- Co-voiturage touristique (point de rencontre)
- Prise en charge à la gare de Noyelles
- Navette touristique expérimentale le week-end des 30, 31 octobre et 1^{er} novembre (fréquence, souplesse)
- Actions vélos





Les activités zéro carbone

La Baie de Somme est une destination idéale pour les activités nature et sports de plein air. Les Semaines zéro carbone mettront en évidence tout ce qui existe déjà en offrant aux touristes et aux visiteurs des activités sans ou à faible émission de gaz à effet de serre.

Des activités coordonnées permettront de faire plusieurs activités en proposant des modes de déplacement adaptés entre celles-ci.

Parmi les activités spécifiques organisées durant ces semaines, les treks zéro carbone offriront la possibilité de découvrir la Baie en transports doux avec un transfert des bagages d'un lieu d'hébergement à l'autre.



Activités existantes

- Balades nature, kayak, vélos, char à voile, cheval,...



Activités coordonnées

- Tarifs combinés
- Liaison navette entre activités



Activités organisées

- Treks zéro carbone
- Sorties cyclo, pédestres...





ANNEXES

- Semaines zéro carbone en Baie de Somme -

CHARTRE DES PARTENAIRES

Les **Semaines zéro carbone de la Baie de Somme** ont pour objectifs de :

- Promouvoir l'activité touristique responsable et éthique en Baie de Somme : tourisme de proximité et tourisme durable
- Sensibiliser le public (touristes) à la démarche environnementale en Baie de Somme,
- Sensibiliser le public et les acteurs du tourisme aux grands enjeux climatiques.

Définitions

- Le partenaire : Acteur du tourisme de la Baie de Somme
- L'Association : l'Association Loi 1901 Semaines zéro carbone en Baie de Somme
- Les activités : les activités organisées par l'association et les partenaires dans le cadre des **Semaines zéro carbone en Baie de Somme**

Le partenaire...

Déclare :

- s'inscrire dans le Tourisme Durable tel que défini par l'OMT en août 2004 et le Comité Français du Groupe de travail International sur le Tourisme Durable, le 4 juillet 2006,
- vouloir agir concrètement pour le respect des obligations du Protocole de Kyoto et des accords internationaux ultérieurs conclus en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- vouloir agir pour la préservation de la Baie de Somme.

S'engage à :

1. Promouvoir les Semaines zéro carbone en Baie de Somme,
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de son exploitation,
3. Mener des actions pour l'environnement en Baie de Somme,
4. Sensibiliser son personnel aux enjeux climatiques et à leur impact sur la Baie,
5. Sensibiliser les touristes aux enjeux climatiques et à leur impact sur la Baie,
6. Participer aux séances d'information réservées aux acteurs du tourisme de la Baie,
7. Proposer des activités zéro carbone durant les semaines zéro carbone en Baie de Somme.

Pour l'année 2009, **le partenaire** fournira à l'Association les documents probants confirmant :

Tous les partenaires

1. la conclusion d'un contrat d'électricité 100 % verte ou des certificats verts équivalents,
2. l'utilisation d'ampoules électrique basse consommation,
3. le placement de réducteurs de débits d'eau (10l/minute pour les douches et 2l/minute pour les lavabo et lave-mains) sur les robinets accessibles au public et les robinets techniques qui le permettent,
4. l'utilisation de produits d'entretien non polluants bénéficiant de l'Ecolabel européen ou équivalent,
Restaurant
5. l'offre d'un ou de plusieurs plats dont la composition ou l'origine des produits génèrent peu de gaz à effet de serre,

Le partenaire s'engage également à faire réaliser, dans le cadre du programme commun à tous les partenaires, une évaluation des émissions de gaz à effet de serre de son activité.

Fait à Le Crotoy, le 2009.



DEFINITION OFFICIELLE DES NATIONS UNIES

OMT

Développement durable du tourisme Définition conceptuelle (août 2004)

"Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects **environnemental, économique et socioculturel** du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, **il faut parvenir au bon équilibre** entre ces trois aspects.

Par conséquent, le tourisme durable doit :

1. **exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement** qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
2. **respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil**, conserver leurs atouts culturels bâti et vivant et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;
3. assurer une activité économique viable sur le long terme **offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques** équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le développement durable du tourisme requiert la **participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique** pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus. Le tourisme durable est le fruit **d'efforts permanents** et il exige le **contrôle constant des effets** de cette activité, ce qui suppose l'adoption, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures préventives et/ou correctrices nécessaires.

Le tourisme durable devrait aussi **satisfaire, au plus haut niveau possible, les touristes**, et qu'il représente pour eux une expérience utile en leur faisant prendre davantage conscience des problèmes de durabilité et en encourageant parmi eux les pratiques adaptées.

DEFINITION SIMPLIFIEE DU COMITE FRANCAIS SUR LE TOURISME DURABLE

"On entend par développement du tourisme durable toute forme de développement, de cette activité touristique qui respecte, préserve et mette en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire.

Le développement du tourisme durable doit s'inscrire dans une dynamique qui articule des modes de production et de consommation responsables, tout en offrant aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace des avantages socioéconomiques équitablement répartis.

Ce développement suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources ainsi que la participation des acteurs locaux, afin de concilier sa mise en oeuvre avec les besoins et capacités du territoire".

(Définition adoptée par le Comité Français du Groupe de travail International sur le Tourisme Durable, le 4 juillet 2006)



COMITÉ DU TOURISME
DE LA SOMME





Le plan Climat 2006 (Source : ADEME)

Selon les dernières prévisions, les émissions de la France seront, en 2010, à leur niveau de 1990. La France devrait donc respecter l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Mais cette prévision, fondée sur les modèles énergétiques, est assortie d'un certain degré d'incertitude. Raison pour laquelle le gouvernement a souhaité renforcer ses actions pour améliorer encore les bonnes performances climatiques du pays. Reprenant l'essentiel du programme précédent, le Plan Climat 2006 met l'accent sur la communication, les transports et l'industrie.

Pour améliorer la diffusion des bonnes pratiques énergétiques et climatiques, l'Etat et les collectivités territoriales doubleront d'ici à 2010, le nombre de points Espace Infos Energie.

Déjà obligatoire pour les véhicules neufs, l'obligation d'apposer une étiquette énergie sera étendue aux véhicules d'occasion ainsi qu'aux supports de publicité.

La production de biocarburants est encouragée. La France prévoit, en effet, d'atteindre un taux d'incorporation de 5,75% de carburants d'origine végétale dans les combustibles classiques dès 2008, soit avec deux ans d'avance par rapport aux objectifs fixés par la Commission européenne.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, le système d'échange de quotas d'émissions contribue à la maîtrise des émissions de gaz carbonique de plus d'un millier de sites industriels français. Pour la période 2008-2012, le gouvernement a réduit le volume de quotas qui seront attribués aux entreprises.

Pour réduire l'empreinte climatique des bâtiments, le crédit d'impôt pour l'amélioration énergétique a été renforcé, au début 2006. En 2007, l'Etat devrait ainsi débloquer 1 milliard d'euros pour aider les Français à s'isoler ou à s'équiper en énergies renouvelables.

Mis en place le 1^{er} janvier 2007, le Livret de développement durable succède au Codevi. Collectant l'épargne des Français, il permet aux banques de financer des prêts à des taux modérés pour la rénovation énergétique des bâtiments, en contre-partie de la défiscalisation des sommes placées sur le livret.

Avec la généralisation du diagnostic de performance énergétique, les propriétaires d'un bien immobilier devront indiquer aux acquéreurs ou locataires le coût énergétique de l'immeuble.

Après la publication, mi-2006, de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), la France a lancé un important programme de soutien à la production de chaleur d'origine renouvelable. Pas moins de 200 millions d'euros seront consacrés, sur cinq ans, au développement de réseaux de chaleur dont l'énergie sera fournie par des chaufferies au bois.

Grâce au système des certificats d'économie d'énergie (appelés aussi certificats blancs), les principaux fournisseurs d'énergie sont désormais tenus d'aider leurs clients à réaliser des économies d'énergie.

Les plans Climat territoriaux

Parce qu'elles sont, directement et indirectement, responsables de l'émissions de 12% à 15% des GES émis depuis l'Hexagone, les collectivités territoriales sont appelées à maîtriser leurs émissions. Pour les y aider, le gouvernement a élaboré une méthode de lutte contre les rejets néfastes pour le climat. Testé dans des collectivités, comme Chalon-sur-Saône ou Grenoble, le Plan climat territorial prévoit plusieurs types d'actions :

- quantification et identification des émissions (notamment grâce au Bilan Carbone adapté aux collectivités),
- sensibilisation et concertation,
- élaboration d'un programme d'actions, dans des domaines aussi différents que les transports, l'urbanisme, la consommation d'énergie, l'aménagement ou la gestion des déchets.



COMITÉ DU TOURISME
DE LA SOMME

